EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

Aux termes de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Il vous est demandé de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

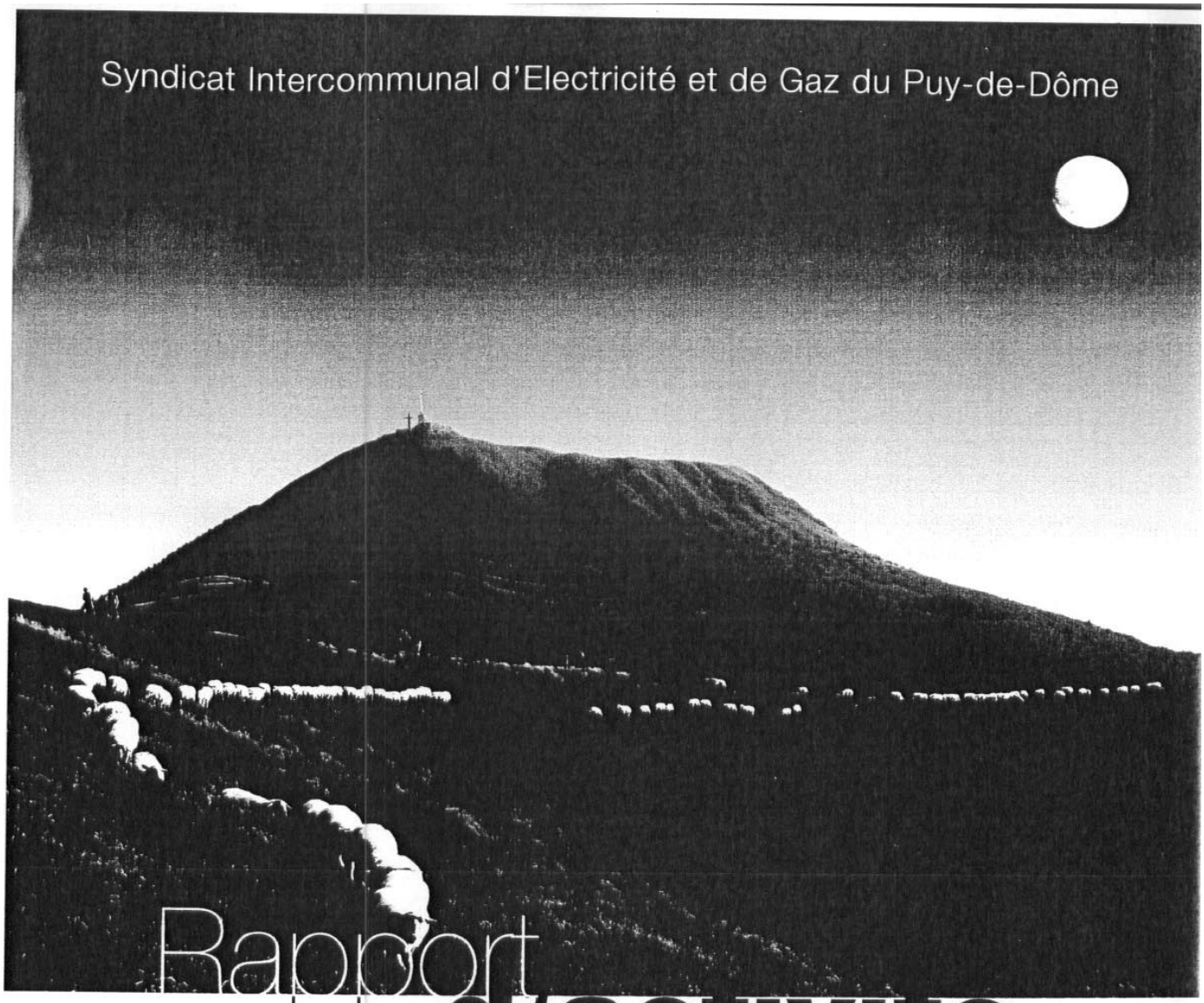
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 décembre 2007

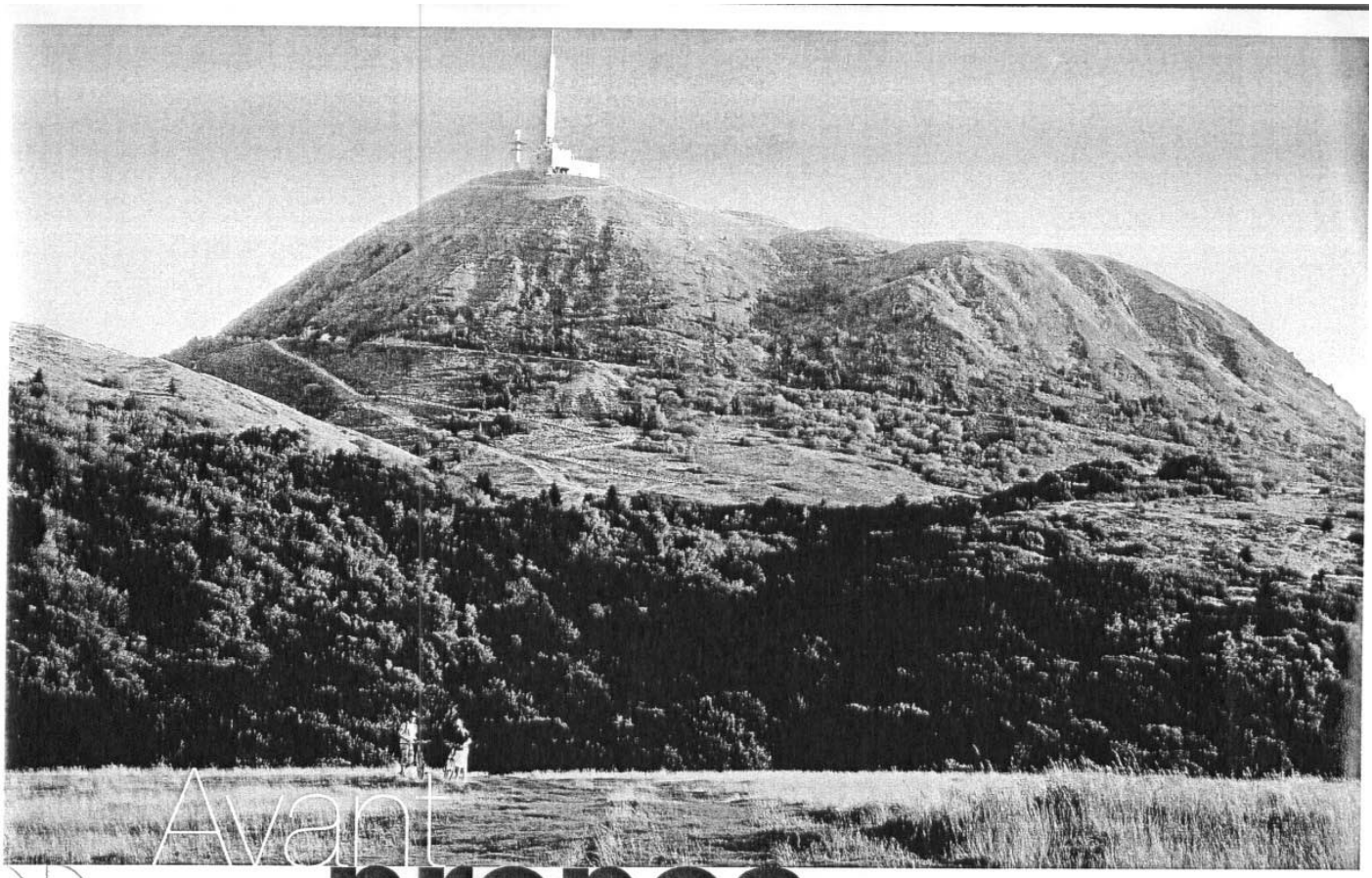
Le Maire,

Serge GODARD

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme



Rapport d'activité 2006



Avant propos

2006

Ce document est un reflet de l'activité du S.I.E.G. au cours de l'année 2006. Il permet de dresser un bilan des travaux engagés par le Syndicat, tant en Electrification Rurale qu'en Eclairage Public et de faire le point sur l'état de la concession de distribution publique d'électricité dans le département.

La maîtrise d'ouvrage sur les réseaux de distribution publique et le rôle d'autorité concédante sont en effet les points cardinaux de l'orientation de l'activité du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
Ce rapport est aussi l'occasion d'évoquer les réflexions engagées dans les domaines de l'ouverture du marché de l'électricité et de la coopération intercommunale.

La logique d'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence dans un contexte de hausse des prix de l'énergie suscite incertitude et inquiétude chez les élus comme chez les consommateurs. Le Syndicat a immédiatement réagi à l'annonce de la Loi du 7 décembre 2006 pour dénoncer les effets pervers de l'article 17, tant pour les particuliers qui en déménageant pourraient se voir imposer d'aller sur le marché, que pour les bailleurs dont les logements pourraient être durablement pénalisés par la décision unilatérale d'un locataire de faire jouer son éligibilité.
La Loi sur le logement opposable a répondu en partie à cette anomalie.

Au-delà de cet épisode, il faut garder présent à l'esprit que l'ouverture du marché ne porte que sur la fourniture et la commercialisation de l'électricité, soit environ la moitié de la facture HT. Quel que soit le fournisseur, la qualité du "produit électricité", vue du consommateur, dépend uniquement du réseau de distribution, propriété des collectivités, et dont l'entretien est confié au concessionnaire sous le contrôle du Syndicat. C'est dire l'importance des missions fondamentales du S.I.E.G. évoquées en tête de ce rapport. Les aléas climatiques, par leurs conséquences sur le réseau, rappellent cette réalité incontournable.
L'article 33 de la Loi de décembre 2006 incite à la départementalisation des concessions. Le S.I.E.G. a été précurseur en la matière en renouvelant, dès 1993, le cahier des Charges de Concession signé avec E D F sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme, ville centre comprise.

En liaison avec les services préfectoraux, la révision des statuts du S.I.E.G. s'est engagée, conformément aux orientations de la D.G.C.L. La volonté unanime des membres du Comité Syndical est de garder un outil au service des communes, en phase – c'est bien le moins pour un syndicat d'électricité – avec les besoins des élus et des habitants.

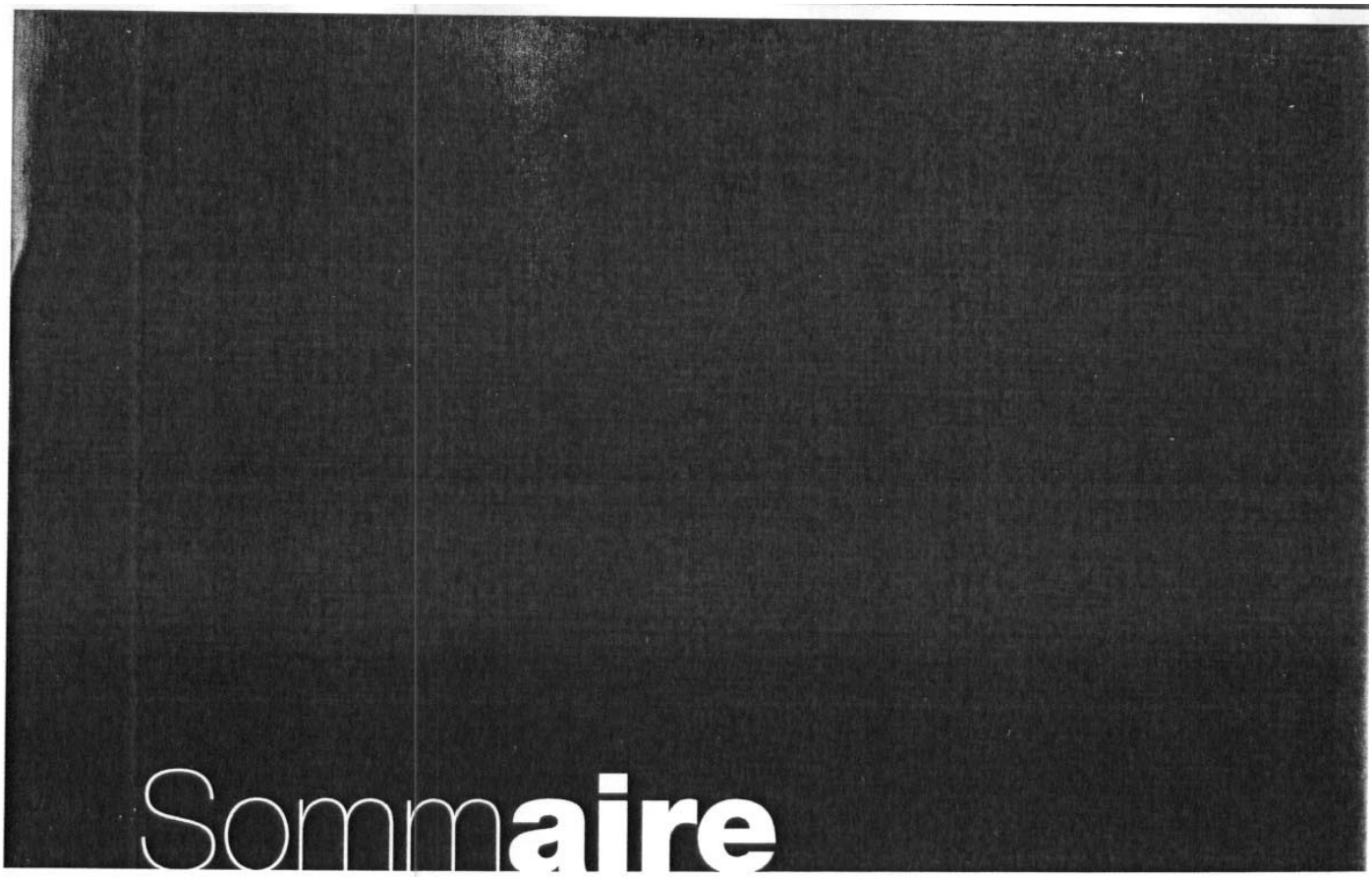
C'est pourquoi il est apparu essentiel de maintenir des relations de proximité avec les élus.

Le Syndicat puise sa force et sa légitimité dans la mutualisation des moyens techniques et financiers et dans sa capacité à apporter une réponse adaptée à chaque projet présenté par ses adhérents.

La définition précise de ses compétences lui permettra d'assurer ses missions dans une plus grande sécurité juridique.

La volonté des élus du S.I.E.G. est d'apporter le meilleur service public possible aux usagers dans le domaine de l'électricité.

Bernard VEISSIERE
Président du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme



Sommaire

4 Les travaux 2006

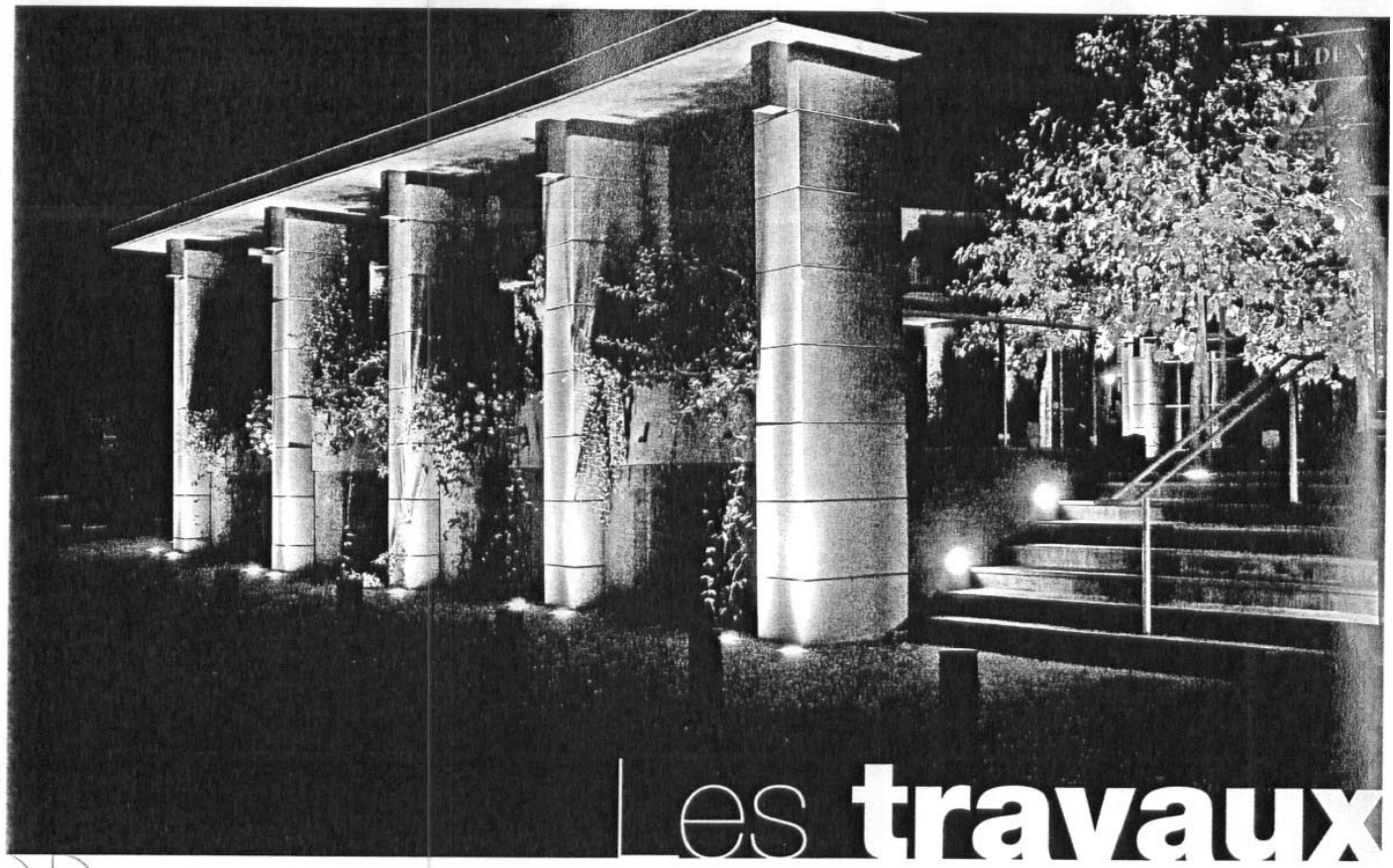
8 Les faits marquants

10 Concession

12 Révision des statuts

13 L'agenda 2006

14 Les actes administratifs



Les travaux

Aubière

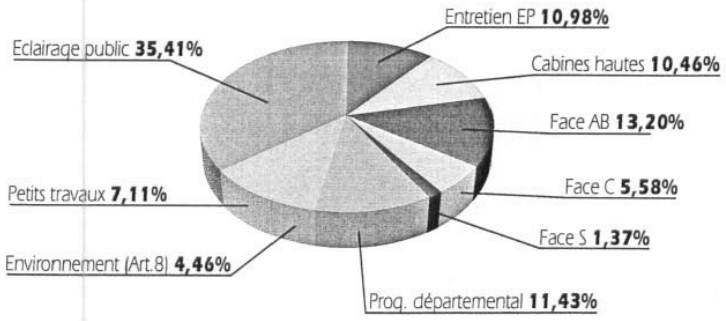
2006

Le Syndicat réalise deux grandes catégories de travaux :

- des travaux dits d' "Electrification Rurale" qui portent sur le réseau de distribution publique d'électricité concédé à E D F
- des travaux d'éclairage public pour le compte des communes adhérentes.

Le montant global des travaux réalisés en 2006 est de l'ordre de 35 861 000 €, réparti comme suit :

Répartition des programmes de travaux S.I.E.G. 2006



Montant des aides du FACÉ

Le Conseil du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) réuni le 6 décembre 2005 a arrêté le montant des aides aux différents programmes d'Electrification Rurale 2006.

Le tableau ci-dessous indique les dotations du Programme FACE 2006, tant au niveau national qu'au niveau départemental.

PROGRAMMES	FACE 2006	NATIONAL (millions d'Euros)	S.I.E.G. 63 (millions d'Euros)	PART DU PROGRAMME NATIONAL	Rappel 2005
TRANCHE AB	PRINCIPAL	327	4,734	1,44%	5,458
	D U P	3	/	/	/
	EnR / MDE	8	/	/	/
TRANCHE C	(esthétique)	116	2	1,72%	2,031
TRANCHE S	(sécurisation)	52	0,49	0,94%	0,45
TOTAL		506	7,224	1,42%	7,939



Martres-de-Veyre

Le **programme face** A/B

Dotation FACÉ (65 %) sur un programme de 4 734 000 € TTC de travaux contre 5 458 000 € en 2005 (soit une baisse d'environ 13 %) ; programme consacré aux extensions, renforcements du réseau, postes de transformation...).

Le **programme face** C

Dotation FACÉ (65 %) pour un programme de 2 000 000 € TTC de travaux contre 2 235 000 € en 2005. Ce programme finance les effacements de réseau. Il est consacré en priorité aux abords des Monuments Historiques et des sites protégés et en complément aux sites remarquables pour lesquels les communes demandent des équipements.

Le **programme face** S ou sécurisation

C'est à l'initiative du FACÉ qu'un programme de sécurisation du réseau Basse Tension a vu le jour en 2005. Afin d'accélérer la résorption des lignes du réseau de distribution en fils nus, particulièrement fragiles en cas d'intempéries, il a été sensiblement augmenté au niveau national : 52 M€ contre 46 M€ en 2005.



Une modification a été adoptée par le Conseil du FACÉ qui consiste à prendre en compte, non seulement la longueur des réseaux en fils nus mais aussi la densité des clients desservis par les départs en fils nus.

La dotation du FACÉ pour le département a été de 490 000 € contre 450 000 € en 2005. C'est seulement une petite dizaine de kilomètres de réseau qui seront remplacés au titre de ce programme 2006 alors que 572 km subsistent encore, dont 450 km de réseau fils nus de faible section.

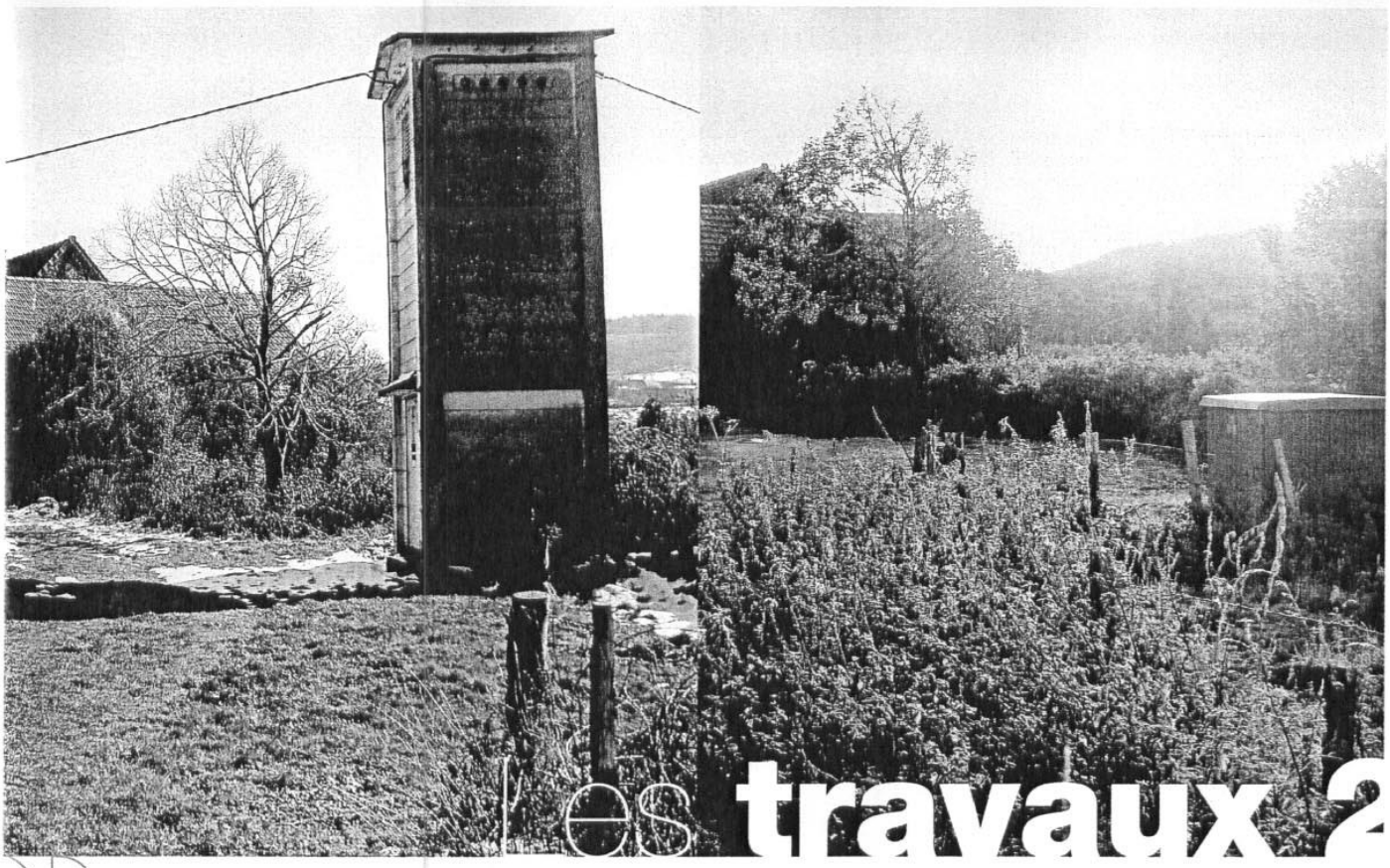
Le **programme départemental**

Ce programme existe grâce au reversement par le CONSEIL GENERAL, d'une fraction de la taxe départementale. Il vient en complément des travaux financés par le FACÉ : extensions et renforcements des réseaux, alimentation de lotissements, de Z.A. et travaux d'enfouissement.

Son montant a été porté à 4 100 000 € pour 2006 et englobe :

- En coordination avec le CONSEIL GENERAL, la couverture des zones blanches du département en téléphonie mobile, pour un montant de 1 400 000 €. La mise en œuvre de ce "programme de travaux" prévoyait l'alimentation de 27 pylônes pour couvrir le territoire de 75 communes concernées par ces "zones blanches". Les ordres de service des travaux ont tous été donnés pour ces opérations. La couverture de ces zones blanches sera totalement effective en milieu d'année 2007.

- L'enfouissement des réseaux B.T. qui a fait l'objet d'une convention R T E / S.I.E.G. à la suite du projet de reconstruction de la ligne 63 000 volts LES ANCIZES-VOLVIC, pour une exploitation ultérieure à 225.000 volts. Ces travaux, d'un montant de 730 000 € TTC sont financés à 75 % par R T E, au titre du Fonds d'Aménagement des Réseaux, et 25 % par le S.I.E.G., étant entendu que c'est le Syndicat qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.



les travaux 2

Commune de La Crouzille poste les Rouhets (avant et après travaux)

2006

Le **programme** "CABINES HAUTES"

Dans le cadre de la convention CONSEIL GENERAL / S.I.E.G. / E D F, signée le 2/11/2005, le programme de suppression des cabines hautes se poursuit. Au total, ce sont plus de 100 cabines, sur le territoire d'une trentaine de communes, qui ont été remplacées par des postes de transformation, plus discrets et mieux intégrés dans l'environnement.
3 750 000 € ont été inscrits en 2006 pour poursuivre ces améliorations esthétiques et environ 370 postes restent encore inscrits à ce programme de résorption.

Le **programme** ENVIRONNEMENT

Ce programme (Article 8) est consacré à l'intégration des ouvrages dans l'environnement. C'est au total un programme S.I.E.G. de 1 600 000 € de travaux TTC qui a été consacré pour l'environnement, financé par le concessionnaire à hauteur de 40 % du coût Hors Taxes des travaux, soit une dotation de 515.000 € couvrant l'ensemble du département (Centres E D F de Clermont-Ferrand et Montluçon).
La mise en place des travaux est définie conjointement avec les communes, en accompagnement de leurs travaux de rénovations de voiries lourdes, d'aménagement en traverse et de centres bourgs.

Le **programme** "PETITS TRAVAUX D'EXTENSION"

Montant du Programme 2006 = 2 550 000 €, soit environ 500 000 € de plus qu'en 2005.
Les dépenses pour les travaux d'extension sont en forte augmentation et la quasi-totalité de ces travaux est réalisée en technique souterraine. C'est en partie pour faire face à l'incidence financière liée à la prise en charge par le S.I.E.G. d'une partie des fouilles que le montant de ce programme a été revu à la hausse.
D'autre part, sur la zone E.R., le Syndicat doit accompagner les demandes spécifiques pour des besoins publics : stations de pompage et d'épuration des eaux, déchetteries, aires d'accueil pour gens du voyage, relais téléphoniques ou radio. Les demandes d'extension émanant des particuliers ont également beaucoup augmenté et le suivi des branchements neufs fait apparaître une très nette progression. De 3685 en 2005, on est passé à 4 666 en 2006, ce qui traduit la forte dynamique de construction de logements dans le département, le nombre annuel de mises en chantier (3 511) étant supérieur à la moyenne nationale (3 312).

Travaux connexes

Il est à noter que pour les programmes principaux, en application de la convention CONSEIL GENERAL / S.I.E.G. / FRANCE TELECOM, le génie civil du réseau téléphonique est réalisé par le S.I.E.G. et remboursé par les communes au Syndicat, au titre des travaux connexes non subventionnés. Le S.I.E.G. prend à sa charge la réalisation des fouilles pour la reprise des branchements des riverains.

Le **programme** "ECLAIRAGE PUBLIC"

Il faut rappeler que l'éclairage public est un sujet qui fait l'objet de nombreuses réflexions : entretien systématique, digitalisation des plans d'éclairage, mise en place de sources et appareillages avec un meilleur rendement, mise aux normes, sécurité et économie d'énergie.
Au budget primitif 2006, 10 000 000 d'€ ont été inscrits pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre de ce programme.
La demande a été telle, qu'une décision modificative a été votée à l'assemblée générale du 29/10/2006, pour un montant de 2 700 000 €.
Le montant total du programme a été arrêté à 12 700 000 € pour 2006 et a permis de réaliser 454 chantiers.
En 2006, cette activité Eclairage a représenté plus de 35 % du programme des travaux d'Investissement du S.I.E.G.
Plusieurs opérations spécifiques composent l'activité Eclairage : les travaux d'éclairage routiers, les travaux d'éclairage liés aux extensions, les travaux nécessités par les effacements de réseaux dans les bourgs, les feux de signalisation, les mises en valeur du patrimoine, les travaux d'illuminations...
Les communes consacrent également une part importante de leur budget à l'entretien de ce patrimoine Eclairage qui fait l'objet d'un programme à part dans les travaux d'Investissement du S.I.E.G.



Travaux d'entretien de **l'éclairage public**

Le marché général des travaux d'entretien des installations d'Eclairage Public expirait fin mars 2006. Il a été reconduit à partir du 1er avril 2006, pour cette année et éventuellement les années 2007, 2008 et 2009.
Treize secteurs géographiques couvrent le territoire du S.I.E.G. et huit entreprises adjudicataires ont été retenues pour réaliser les travaux.
460 communes adhèrent à ce service et le marché prévoit l'entretien de 75 000 foyers y compris leur supports, commandes et réseaux d'alimentation.
La maintenance des installations comprend pour le moins quatre modalités :

- La surveillance générale des installations et l'astreinte pour les collectivités qui en font la demande,
- Les travaux d'entretien curatif
- Les travaux d'entretien préventif pour les collectivités qui en font la demande,
- La mise en œuvre et la dépose des illuminations.

Ce programme de travaux, d'un montant de 3 937 000 € pour 2006, correspond à environ 11 % du Budget d'Investissement du S.I.E.G.

Par arrêté du 13 juillet 2006 pris en application de l'article 2 du décret N° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets qui en sont issus, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable porte agrément d'un organisme qui aura pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'équipements électriques et électroniques (les lampes d'éclairage public relevant de ce décret étant considérées comme tels).

Pour conjuguer les exigences du traitement de ces déchets avec l'environnement, la mise en œuvre d'une éco-contribution est à prévoir à partir de 2007.

Lot	Secteurs	Entreprises ou Groupements adjudicataires
1	Pionsat – St-Eloy-les-Mines	VIGILEC-PAULY
2	Biollet – Manzat	SERANGE
3	Riom – Aigueperse – Randan	FORCLUM AUVERGNE DOMAS
4	Lezoux – Thiers Nord	CEGELEC
5	Billom – St-Dier-D'auvergne - Thiers Sud	SCIE PUY DE DOME SAS
6	Ambert	E.T.D.E.
7	Issoire	VIGILEC-PAULY
8	Besse Saint-Anastaise - Champeix	Groupement L'ENTREPRISE ELECTRIQUE / **VERNET BOSSER**
9	La Bourboule	AMEC-SPIE
10	Pontaumur – Rochefort-Montagne	SERANGE
11	Clermont Nord et Centre	Groupement **L'ENTREPRISE ELECTRIQUE** / VERNET BOSSER
12	Clermont-Sud	Groupement L'ENTREPRISE ELECTRIQUE / **VERNET BOSSER**
13	Commune de COURNON	Groupement **L'ENTREPRISE ELECTRIQUE** / VERNET BOSSER

* Les caractères gras indiquent l'entreprise mandataire du groupement.



Les faits

2006

Tempête du 3 Octobre 2006

Le mardi 3 octobre, le département subissait des vents très violents. Traversé d'ouest en est, les pointes enregistrées étaient de 158 km/h à midi à Vernines, 187 km/h au sommet du Puy-de-Dôme, 130 km/h à Chastreix et Saint-Gervais d'Auvergne.

Bien que cette tempête n'ait rien de comparable avec celle de 1999, elle a occasionné d'importants dégâts, dus en particulier à des chutes d'arbres sur les lignes électriques.

98 communes ont ainsi été touchées, soit plus de 20 % du département, privant d'électricité 28.000 foyers.

E D F a déployé des mesures exceptionnelles faisant intervenir la force d'intervention rapide (FIRE), composée d'équipes de la région parisienne, de Tours, d'Orléans, de Savoie.

Cette tempête a une nouvelle fois mis en évidence l'extrême sensibilité du réseau au vent, son exposition aux chutes d'arbres en zone boisée et le besoin essentiel d'investissement à consacrer pour sécuriser le réseau. La qualité de la vie en milieu rural en dépend.

Un dossier de demande d'aide au FACÉ au titre du Programme Spécial Intempéries a aussitôt été déposé.

Ouverture du marché de l'électricité

L'avis du Conseil d'Etat du 8 juillet 2004 a différé l'obligation d'ouverture des marchés de l'électricité pour les consommations propres des communes. L'ouverture totale du marché de l'électricité et du gaz a été fixée au 1er juillet 2007.

Ce texte réaffirme le caractère facultatif, pour les collectivités et les professionnels, d'accéder au marché ouvert de l'électricité et du gaz et ce jusqu'au 31 décembre 2007.

La loi du 13 juillet 2005 renforce le rôle des collectivités territoriales qui deviennent un acteur incontournable dans la politique énergétique nationale.

Sur le département, dans son compte rendu d'activité 2006 présenté au S.I.E.G. le 29 Juin 2006, le concessionnaire indique que quelques clients de la concession ont fait valoir leur droit à l'éligibilité.

Ils ont le choix entre deux options :
Signer un contrat d'accès au réseau public de distribution. Cette solution est adaptée aux utilisateurs bénéficiant d'une puissance élevée (> 250 kW)
S'adresser à un fournisseur qui a lui-même signé avec le gestionnaire de réseau un contrat cadre d'accès au réseau.

Clients ayant fait valoir leur éligibilité

En HTA : 114 clients (sans variation par rapport à 2005), pour une consommation de 421 GWh
En B.T. : 7593 clients (4084 en 2005), pour une consommation de 83,8 GWh.
Les fournisseurs dits "alternatifs" sont restés au nombre de cinq sur le département (Compagnie Nationale du Rhône, Direct Energie, Powéo, E D F Branche Commerce et G D F Branche Commerce).

Les clients au tarif régulé

La loi du 7 décembre 2006, relative au secteur de l'énergie a fait grand bruit à la rentrée parlementaire de Septembre, en raison du projet de fusion GDF / Suez.

Elle comporte en outre de nombreuses dispositions qui nous intéressent directement, notamment sur les tarifs réglementés.
L'article 17 de la loi prévoyait le maintien sans limitation dans le temps des tarifs réglementés pour les consommateurs – domestiques ou non domestiques – qui ne feraient pas usage de leur liberté de choix d'un fournisseur d'énergie sur le marché. En particulier, cette offre des tarifs réglementés devait être faite aux nouveaux sites de consommation (logements neufs).



marquants

Or, le Conseil Constitutionnel, saisi par les parlementaires au titre de l'article 39 de la loi qui traitait de GDF, a examiné l'article 17 et censuré dans un arrêt du 30 novembre les dispositions évoquées ci-dessus comme étant "manifestement incompatibles avec les objectifs d'ouverture à la concurrence".

Bernard VEISSIERE, Président,
est aussitôt intervenu auprès de Monsieur Brice HORTEFEUX
(Ministre délégué aux Collectivités Territoriales)
pour souligner que les collectivités locales sont des acteurs historiques du secteur de l'énergie. Propriétaires des réseaux, qu'elles ont financés et construits pour électrifier la France, elles ont appuyé les choix énergétiques de la nation, notamment dans le domaine du nucléaire, parce qu'ils signifiaient à la fois la garantie d'approvisionnement et des tarifs parmi les plus bas d'Europe.

Le S.I.E.G., par la voix de son Président, a demandé le maintien des tarifs administrés de l'électricité et du gaz, pour tous les petits et moyens consommateurs, privés ou publics.

Cette requête visant à proposer que le Parlement soit saisi en nouvelle lecture du projet de loi relative au secteur de l'énergie, afin d'assurer la protection des petits consommateurs : clients résidentiels, petites entreprises, collectivités locales, dans le respect de l'Article 3 de la Directive 2003 / 54 CE du Parlement Européen a été confirmée par une demande de communiqué de presse au Journal La Montagne, le 14/12/2006.

Or, la loi a été promulguée très rapidement le 7 décembre 2006 et publiée au J.O. le 8 décembre, avec un article 17 censuré par le Conseil Constitutionnel, de telle sorte que **le consommateur qui change de domicile et qui signe un nouveau contrat n'est plus assuré de conserver la possibilité d'accéder au tarif réglementé.**

A ce jour, le maintien de ces tarifs, y compris en cas d'emménagement dans des locaux neufs, a été acté par un amendement à la Loi sur le Droit au Logement en février dernier.
C'est dire que la décision d'aller sur le marché n'est pas neutre et engage l'avenir.
Dans un contexte de hausse des marchés de l'énergie, il est recommandé d'en rester aux tarifs réglementés en vigueur jusqu'en 2010.
Si le recours au marché devient impératif, le Président rappelle que la constitution d'un groupement de commande à taille départementale pour massifier les besoin des communes et obtenir un effet d'échelle redeviendrait d'actualité.

Contrat de Service Public de l'Electricité

Le 24 octobre 2005, E D F et l'Etat ont signé le contrat de service public de l'électricité qui constitue la référence des engagements d'EDF en vue d'assurer la pérennité des missions de service public que le législateur lui a confiées.

Ce contrat décline le niveau d'engagement sur la période 2005 – 2007 et précise les modalités de compensation financière dans les domaines : de la sécurité d'approvisionnement et de la qualité d'alimentation, de la sécurité des installations, de la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion sociale, de la maîtrise des tarifs, de l'aménagement du territoire, du service de proximité et de l'environnement.

La loi garantit le financement – et donc la pérennité – de ces missions au travers de la Contribution aux charges de Service Public de l'Electricité (CSPE). Pour l'année 2006, le montant de cette contribution a été fixé, par arrêté ministériel, à 0,45 centime d'euros par kWh et se trouve indiqué sur les factures de consommation.



La concession

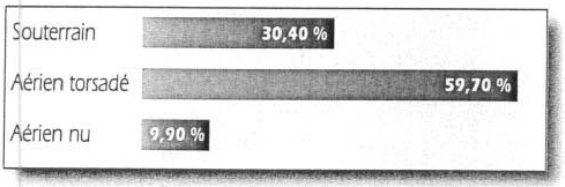
2006

Le **patrimoine**

RESEAU BT (Longueur en km)

	2006	2005	Variation %
Réseau aérien nu	891,4	1 001,20	-11,00 %
Réseau souterrain	2 720,80	2 596,60	4,80 %
Réseau torsadé	5 351,90	5 316,10	0,70 %
Réseau total aérien	6 243,30	6 317,20	-1,20 %
Total réseau BT	8 964,10	8 913,80	0,60 %

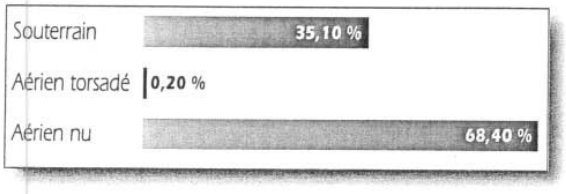
Répartition du réseau BT sur le territoire de la concession en 2006



RESEAU HTA (Longueur en km)

	2006	2005	Variation %
Réseau aérien nu	5 498,60	5 539,10	- 0,70 %
Réseau souterrain	2 977,60	2 889,10	3,10 %
Réseau torsadé	14,70	14,60	0,40 %
Réseau total aérien	5 513,20	5 553,70	0,70 %
Total réseau HTA	8 490,80	8 442,80	0,60 %

Répartition du réseau HTA sur le territoire de la concession en 2006



POSTE HTA / BT (Postes de distribution Publique DP)

	2006	2005	Variation %
Nombre de postes	9 846,00	9 724,00	1,30 %

Le Contrôle de la Concession

Suivi de l'activité électricité

Le 25 février 1993, le S.I.E.G. a signé pour une période de trente cinq ans, un contrat de concession avec E D F. Le contrôle de cette concession a été exercé au cours de l'année 2006 sous deux principaux aspects :

Le contrôle au quotidien

1. Il consiste à étudier et transmettre au concessionnaire les demandes déposées par les collectivités ou les particuliers qui subissent des problèmes liés à leur alimentation en électricité.
Les demandes ont souvent porté sur les chutes de tension, les défauts d'élagage, les pannes HTA intervenues, la sécurité des lignes et des branchements, la vétusté des réseaux et les défauts d'entretien, et dernièrement, les problèmes dus notamment aux intensités de démarrage des pompes à chaleur des chauffages géothermiques.

2. Il est également exercé sur le dépôt des dossiers de demandes d'Autorisation de Construire (Article 49 et 50) du Concessionnaire, travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.
A ce titre, 318 dossiers Article 49 et 20 dossiers Article 50 ont été examinés. Dans un certain nombre de cas, cet examen permet d'engager des travaux coordonnés entre E D F et le Syndicat.
Les autorisations de construire données par la Direction Départementale de l'Equipement – Contrôle des Distributions d'Energie Electrique – ont également été suivies au jour le jour.

Le Contrôle annuel

Conformément au cahier des charges de concession, le concessionnaire E D F doit présenter à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité. La réunion a eu lieu le 29 juin 2007.
Le Concessionnaire a souligné que l'année 2006 a été marquée par la préparation à l'ouverture totale du marché de l'électricité au 1er Juillet 2007, avec la séparation des factures d'électricité et de gaz pour tous les clients particuliers.

Il a rappelé la tempête du 3 octobre 2006 et son impact sur la durée moyenne du temps de coupure des clients Basse Tension dans le département, 28 000 clients ayant été privés d'électricité. Les investissements consacrés à l'élagage (770 000 €) pour 2006 prévoient d'être maintenus à un haut niveau en 2007. Et, pour renforcer le dispositif de communication mis en place avec les élus en cas d'incident d'exploitation, le Concessionnaire a indiqué qu'une ligne dédiée aux Maires du Puy-de-Dôme a été ouverte au Centre d'Appel Dépannage. A la fin de l'année 2006, un numéro d'appel a été communiqué à chacun des Maires.

La présentation a ensuite porté sur la qualité de l'électricité distribuée.

Critères de qualité de la desserte en électricité

Clients mal alimentés

Nombre de clients mal alimentés (BT)		
	2006	2005
Concession	2 711	3 270

Les coupures d'électricité

Temps moyen de coupure		
Temps moyen total de coupure par client par an, toutes causes confondues		
	2006	2005
Centre	115,3 mn	76,7 mn

Les coupures d'électricité ne peuvent pas être imputées en totalité aux incidents atmosphériques, même majeurs.
L'age moyen du réseau est d'environ 25 ans en moyenne. Il est donc nécessaire d'investir pour le renouvellement des ouvrages et l'entretien des réseaux existants. Le programme des travaux d'élagage doit être renforcé et les aides du FACÉ maintenues.

Les coupures sur incident réseau

Nombre de clients ayant subi plus de 6 coupures sur incident réseau HTA		
	2006	2005
Centre	12 500	7 822

Conseil d'orientation
pour l'expertise des concessions

Soucieuse du rôle des collectivités organisatrices de la distribution (COD), qu'elle représente au niveau national, la FNCCR a décidé de la mise en place d'un "Conseil d'orientation pour l'expertise des concessions".

Ce nouveau Conseil d'Orientation aura vocation à débattre plus particulièrement :

- Du suivi de l'activité des autorités organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz,
- De la définition des priorités en matière d'actions de formation destinées aux élus,
- De la définition de certaines priorités communes en matière de contrôle des concessions de distribution d'électricité ou de gaz.

Le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans le département a délégué deux représentants pour siéger au sein du Conseil d'orientation. Il s'agit de :

- **Bernard VEISSIERE** – Président du S.I.E.G.
- **Claude BENISTRAND** – Agent du Contrôle de la Distribution Publique d'Electricité.



Révision des statuts

2006

Après la mise en œuvre du schéma d'orientation de l'Intercommunalité dans le département, visant à supprimer les syndicats primaires d'électrification, la réflexion, avec les services préfectoraux, a conduit à proposer que le S.I.E.G. rationalise son organisation interne et passe du statut de Syndicat Mixte Fermé (constitué par des communes isolées + syndicats primaires d'électrification) à celui d'un Syndicat constitué uniquement de communes, qui regrouperait les 473 communes de l'actuelle concession. Cette révision des statuts sur le plan des compétences que le Syndicat exerce pérenniserait le fonctionnement actuel et le conforterait sur le plan juridique.

Rappel : l'objet du Syndicat est d'**être l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des communes membres.** C'est une compétence à caractère obligatoire.

En ce qui concerne le gaz, les cahiers des charges de concession gazière ont été signés par les communes. La révision devrait conserver la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz comme compétence optionnelle, les communes aujourd'hui non desservies étant extrêmement démunies pour négocier les délégations de service public correspondantes et l'évolution du système gazier nécessitant une mise en commun des compétences face à des entreprises puissantes.

Les compétences optionnelles, exercées par le S.I.E.G., seraient reprises conformément au C.G.C.T. actuel :

- Eclairage Public : voirie, installations sportives, feux de signalisation, mise en lumière des monuments, illuminations de fin d'année.
- Entretien d'éclairage public : entretien et maintenance des installations d'éclairage public.
- Travaux connexes dans le domaine des télécom (travaux de génie civil, mise à disposition des réseaux électriques pour l'usage des courants porteurs en ligne).

La Loi d'Orientation sur l'énergie confère aux Syndicats des compétences en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de la demande en électricité. Elles seront intégrées dans la révision des Statuts.
Le Syndicat assure le contrôle de l'exécution du cahier des charges de distribution en électricité. Le service pourrait également assurer la mission de coordonnateur de groupement de commandes pour tout achat le concernant comme maître d'ouvrage ou toute commande publique qui lui confient les collectivités adhérentes.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, l'enquête sur l'intercommunalité menée par la Préfecture a permis de redéfinir avec précision le périmètre du Syndicat et de ses Syndicats locaux existants.
La nécessaire mutation des Syndicats doit permettre de sauvegarder le droit de chaque commune à participer effectivement à la vie de l'autorité concédante. L'objectif est de mettre en place des **Secteurs** intercommunaux d'énergie.
Pour favoriser la remontée des informations de terrain et sauvegarder les relations de proximité, les réunions annuelles de ces Secteurs seront organisées sur le même principe que celles des Syndicats : présence, des délégués des communes, des interlocuteurs locaux d' E D F, de représentants : du Centre E D F, des entreprises intervenantes et des chargés d'affaires de Sémelec. Cette obligation sera d'ailleurs consignée sur les nouveaux Statuts.
Le Comité Syndical du S.I.E.G. serait constitué d'élus représentant les communes isolées et les communes regroupées en Secteurs Intercommunaux d'Energie.

Agenda 2006

Réunions des **S.I.E.**

08/02/2006	La Forêt d'Aubusson – Neuville – Moissat – Reignat
14/02/2006	Riom Nord – Mons Randan
27/02/2006	Le Vernet-Sainte-Marguerite
21/02/2006	Lezoux – Pérignat ès Allier
23/02/2006	La Rive Droite de la Sioule – Espinasse - Pontgibaud
28/02/2006	La Vallée Moyenne de la Dore – Saint Germain l'Herm – Le Vernet la Varenne
09/03/2006	La Rive Droite de la Sioule – Espinasse - Pontgibaud
02/03/2006	Saint-Dier d'Auvergne
07/03/2006	Pionsat – Saint-Eloy les Mines – Riom-Sud
10/03/2006	La Vallée de l'Ance – Arlanc
14/03/2006	Pontaumur – Rochefort-Montagne
16/03/2006	Saint-Martin d'Ollières – Champagnat le Jeune – Saint-Babel – La Haute Vallée des Couzes
21/03/2006	Ardes-sur-Couze
23/03/2006	Larodde – Tauves-Avèze – Picherande

Réunions des **Vice-Présidents**

16/01/2006	Au S.I.E.G. à Clermont-Ferrand
03/03/2006	A Pérignat-les-Sarlève
25/09/2006	Au S.I.E.G. à Clermont-Ferrand

Réunions du **Bureau Syndical**

03/03/2006	A Pérignat-les-Sarlève
14/04/2006	Au S.I.E.G. à Clermont-Ferrand
29/06/2006	Au S.I.E.G. à Clermont-Ferrand
03/10/2006	Au S.I.E.G. à Clermont-Ferrand

Réunions du **Comité Syndical**

18/03/2006	Salons de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne à AULNAT
28/10/2006	Salons de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne à AULNAT

Réunions des **Présidents de S.I.E.** pour l'évolution des statuts du S.I.E.G. et l'avenir des S.I.E.

12/12/2006	Arrondissement de Clermont-Ferrand : au siège du S.I.E.G.
13/12/2006	Arrondissement d'Issoire : en Mairie de BRENAT
18/12/2006	Arrondissement d'Ambert : en Mairie d'ARLANC
19/12/2006	Arrondissement de Riom : en Mairie d'ARTONNE
21/12/2006	Arrondissement de Thiers : Salle des Commissions de la Mairie de LEZOUX



Les actes **administratifs**

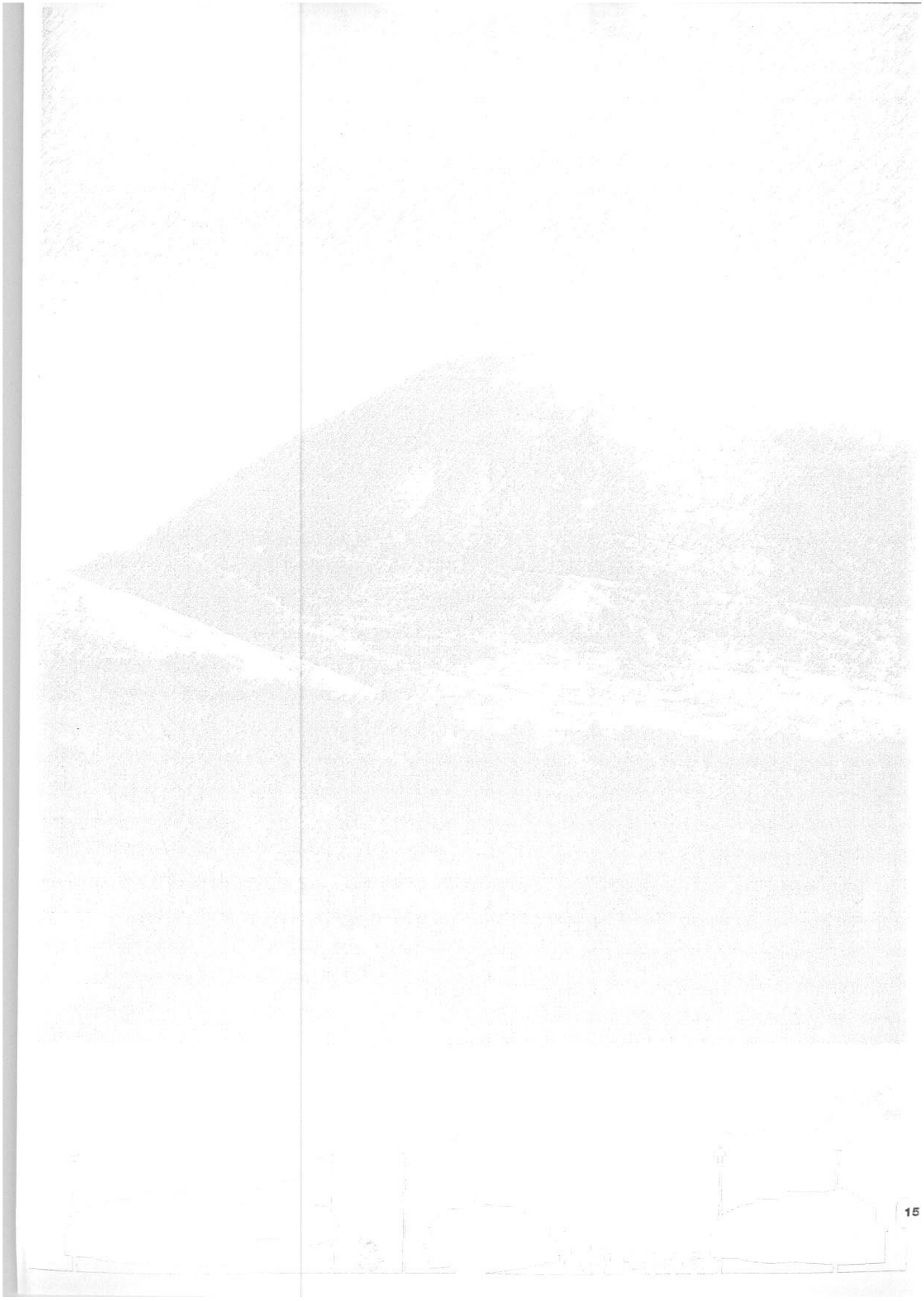
2006

Comité Syndical du 18 mars 2006

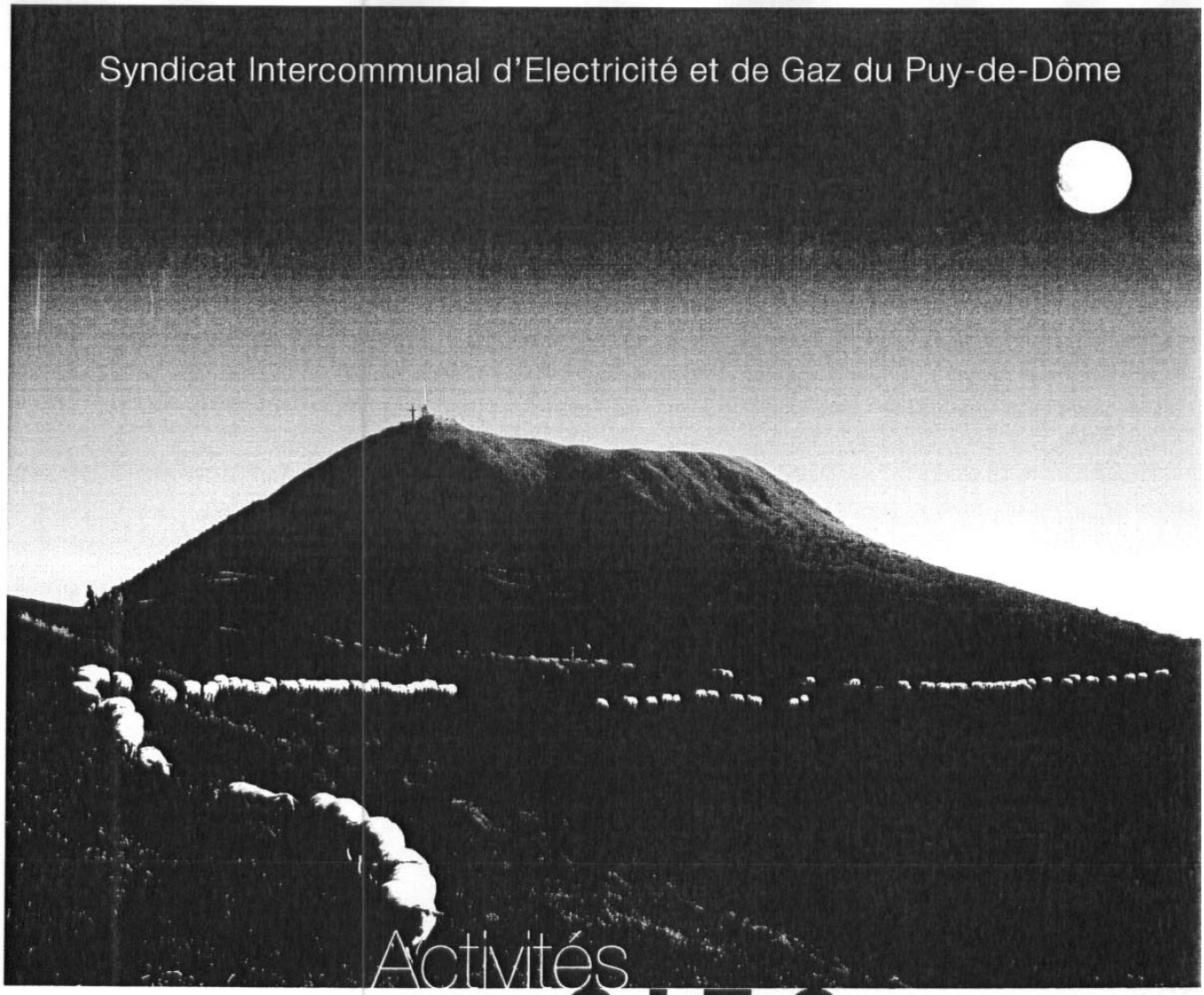
- Débat d'Orientation Budgétaire.
- Vote du Compte Administratif 2005.
- Bureau du S.I.E.G.
 - Désignation d'un Vice-Président.
 - Désignation de deux Membres.
- Commission d'Appel d'Offres du S.I.E.G.
 - Remplacement de trois Membres (un Titulaire et deux Suppléants).
- Modification de la prise en charge des Extensions de réseaux électriques rendues nécessaires par l'implantation de nouvelles constructions.
- Signature de la convention R T E / S.I.E.G. suite aux travaux réalisés par le RTE sur le réseau (ligne 63 000 Volts Les Ancizes).

Comité Syndical du 28 octobre 2006

- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.
- Rapport des représentants du S.I.E.G. sur l'exercice 2005 de Sémelec 63.
- Décision Modification 2006 et décisions qui en découlent.
- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2007 + conventions qui en découlent.
- Eventuelles pénalités de retard pour travaux.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe.
- Marché passé avec la D.D.A.F. pour le suivi statistique des travaux sur le réseau.
- Compte Rendu du Congrès National de la F.N.C.C.R. à Bordeaux.
- Désignation d'un Membre de la C.C.S.P.L. (Commission Consultative des Services Publics Locaux).
- Mise en place d'un Conseil d'Orientation pour l'Expertise des concessions.
- Subvention pour étude de Parcs Eoliens situés à l'intérieur d'une Z.D.E.



Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme



Activités S.I.E.G. 2006

23 rue Gourgouillon
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. **04 73 34 24 10**
Fax **04 73 34 19 13**

Crédit photos : R. Berthoule

